

**Présents** : Patrick ALLARD, Yves DURBET, Michel FERRARIO, Danielle BOCHET, Sabine BAROU-MORRUGARES, Claude REYNAUD, Véronique VALET, André BOCHET, François ANDRE, Brigitte NUER, Gilbert PELLISSIER, Sandra FEAZ, Olivier POLAUD.

**Absent** : Marie-Claude DARBEL

**Excusé** : Michel FRUMILLON (procuration à François ANDRE)

Gilbert PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour

- 1 - Cession bâtiment MAXI VIANDE
  - 2 - Tarifs communaux 2009
  - 3 - Décisions modificatives
  - 4 - Droit de préemption
  - 5 - Cessions de terrains
  - 6 - Avenant
  - 7 - Approbation P.L.U
  - 8 - Personnel communal
- Questions et informations diverses

## DECISIONS

### 1 - Cession bâtiment MAXI VIANDE

Suite à la demande de rachat anticipé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre le bâtiment MAXI VIANDE et de résilier le crédit bail pour la somme de 242.878,02 €.

*Vote : unanimité*

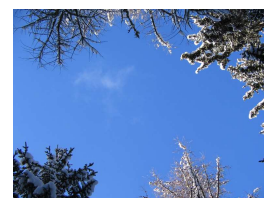
### 2 - Tarifs communaux 2009

Danielle BOCHET, rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'année 2008 et lui demande de se prononcer sur les tarifs 2009.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide d'appliquer une augmentation de 2 % sur les tarifs variables.

- Budget communal  
*Vote : unanimité*
- Budget eau et assainissement  
*Vote : unanimité*

Tarifs 2009 consultables en Mairie.



### 3 - Décisions modificatives

Danielle BOCHET, Adjointe aux finances, présente les régularisations à apporter, en fin d'année, sur les budgets de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement.

#### **Budget communal : décision modificative n° 3**

Transferts de crédits de 61 000 € en section d'investissement (dépenses)

*Vote : unanimité*

#### **Budget eau et assainissement : décision modificative n°3**

Transferts de crédits de 3 000 € en section d'investissement (dépenses)

*Vote : unanimité*

### 4 - Droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- E 509 - E 1482 - E 1503 - E 1484 (la moitié en indivis) situées à la Tour

*Vote : unanimité*

- C 1767 située à Longefan Ouest

*Vote : unanimité*

### 5 - Cessions de terrains

Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'achat de terrains communaux.

- Le groupe IDEEX cherche à s'implanter dans la zone de Longefan. Cette société souhaiterait acquérir la parcelle n° ZA 144 d'une superficie de 11 357 m<sup>2</sup> afin d'y construire un ensemble commercial.

Le Conseil Municipal valide cette demande et fixe le prix de vente à 25 € le m<sup>2</sup>. Cette vente sera soumise à certaines conditions qui seront précisées dans la promesse de vente.

*Vote : unanimité*

- CENTURY21 souhaite acquérir la parcelle n° ZA 8 située à Parapet pour un projet de 14 logements répartis dans 4 maisons en accession à la propriété. Cet aménagement consiste à créer des constructions dans le cadre d'une nouvelle urbanisation dictée par les principes d'un développement durable.

Le Conseil Municipal accepte de vendre, sous certaines conditions, la parcelle n° ZA 8, d'une superficie de 2131 m<sup>2</sup> au prix de 70 € le m<sup>2</sup>.

*Vote : unanimité*

- Monsieur le Maire propose la vente de quatre autres terrains communaux :
  - ▲ parcelle n° ZA 231 de 919 m<sup>2</sup> située à Carcavel
  - ▲ parcelle n° ZA 248 de 980 m<sup>2</sup> située à la Pépi
  - ▲ parcelle n° ZA 56 de 868 m<sup>2</sup> située au Champs Dessous
  - ▲ parcelle n° ZB 116 de 552 m<sup>2</sup> située Derrière la Tour

Deux solutions sont proposées au vote :

1 - Prix minimum de 70 € le m<sup>2</sup> puis au plus offrant :

*Vote : 3 Pour*

2 - Prix de vente à 70 € le m<sup>2</sup>

*Vote : 10 Pour*

*\* 1 Abstention sur l'ensemble*

## 6 - Avenant

Le Conseil Municipal approuve l'avenant négatif relatif au marché de la construction de la digue en rive droite, présenté par le RTM, soit moins 9.758,39 € TTC.

*Vote : unanimité*

## 7 - Approbation P.L.U

Monsieur le Maire rappelle les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme et lit le rapport de l'enquête publique présenté par le commissaire enquêteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification n°1.

*Vote : unanimité*

## 8 - Personnel communal

Monsieur le Maire présente la situation actuelle des personnels administratifs et techniques et propose une restructuration de ceux-ci.

En effet, pour être en adéquation avec les demandes émanant des divers services partenaires, il convient de tenir compte de l'évolution des tâches à effectuer

d'où la nécessité d'élargir le champ des compétences. La nouvelle organisation est donc la suivante :

- suppression du poste d'adjoint administratif à 100 %

*Vote : unanimité*

- création d'un poste d'adjoint administratif à 50 %

*Vote : unanimité*

- création d'un poste de technicien supérieur

*Vote : unanimité*

## INFORMATIONS

⇒ **François ANDRE nous informe** de l'achat d'une auto-laveuse pour la salle polyvalente.

⇒ **Claude REYNAUD nous informe :**  
 - d'un projet de création d'une déchetterie sur la Commune d'Hermillon  
 - de la prochaine modification du ramassage des ordures ménagères (bacs collectifs)  
 - qu'il est souhaitable que les noms et prénoms soient lisibles sur les boîtes aux lettres (si vous ne possédez pas d'étiqueteuse, les services administratifs de la Mairie sont à votre disposition)

⇒ **Danielle BOCHET nous informe :**  
 - de la distribution des colis aux personnes âgées de plus de 80 ans.

⇒ **Yves DURBET nous informe :**  
 - de l'attribution par le Conseil Général de deux subventions relatives aux travaux d'urgence et de consolidation de la digue de l'Echaillon  
 - de l'élection de Michel FERRARIO à la présidence de l'Association Communale des Fêtes et remercie Denis TROCCAZ pour la totalité de son action.

⇒ **Sabine BAROU-MORRUGARES nous informe** de la recette du TELETHON 2008 qui s'élève à 4 576,42 €

### VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux  
aura lieu

le samedi 10 janvier 2009

à 19 heures

à la salle polyvalente d'HERMILLON